



Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 076-217605765-20250410-528-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

Le 26 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 26/03/2025

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BLONDEL Sylvie, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne,, DOURLIN Aurélien, et COLOMBEL Gaëtan, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : MARTIN Florence, HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle, et TREHET Laurent

Présents : 11

Votants : 11

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2025 - 7.1 - 19 - BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE PRESENTATION ET VOTE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Sur présentation de Monsieur le Maire et des Adjointes,

Le Conseil Municipal délibère sur les points suivants du budget pour l'année 2025

FONCTIONNEMENT :

Taux d'imposition :

Considérant la revalorisation des bases d'imposition de 1.6 % de l'Etat, faisant apparaître une augmentation de 6 073 € pour la commune par rapport à l'année 2024 sur le produit prévisionnel au titre de la fiscalité directe.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 2 %, ce qui ferait une augmentation sur le total de 13 976 € par rapport à 2024

Charges de personnel

Les dépenses de personnels sont ajustées pour prendre en compte les titularisations des agents stagiaires et l'augmentation des charges CNRACL

Fournitures scolaires

Le budget « fournitures scolaires » a été augmenté à 72 € par élève en 2024 pour un total de 8800 €

Considérant la baisse des effectifs, le compte 6067 fournitures scolaires, est ramené à 8000€ (soit 72 € x 110 élèves)

Subventions

Les subventions annuelles aux associations sont reconduites

Les bilans financiers seront demandés aux associations qui ne les ont encore fournis

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement :

- Le projet de travaux de rénovation énergétique de l'école et de la mairie (opération 15) pour répondre à la loi ELAN imposant d'ici 2030 une diminution de 40% des consommations d'énergie, reste inscrit en Restes à Réaliser, et est ajusté
Les locaux contigus, de l'école, de la mairie et du logement communal font au total une surface de 1200 m² et sont donc impactés par ce décret, cependant la commune de Saint Eustache-la-Forêt ne pourra répondre à cette obligation, sans les financements attendus
La commune étant toujours en attente de financement notamment de la DETR de l'Etat. L'appel d'offre de travaux a été lancé mi 2024, afin de faire les demandes de subventions au Département
En 2024, le Conseil Municipal a décidé de rattacher le logement contigu à la mairie, pour y aménager un bureau du Maire (inexistant actuellement), une salle de pause obligatoire pour les employés, une lingerie (pour le linge de l'école et de la cantine) et une salle d'archivage et de stockage à l'étage (la salle d'archive actuelle étant pleine et trop petite)
- Continuité du programme incendie avec le projet de deux réserves enterrées : prévues dans la petite rue et dans le chemin du bois de St Jean
- La continuité du programme de changement des lampes d'éclairage public en lampes à LED est reportée à 2025. Le SDE76 ne peut pas réaliser les travaux demandés cette année
- Divers travaux d'aménagement du cimetière, de l'espace jeux (enfants), de voirie à l'entrée du bourg et l'achat de bacs à sel.
- Achat du logiciel WEMAGNUS pour les services de fonctionnement de la mairie.

Les dépenses d'investissement se détaillent comme suit :

Budget 2025- INVESTISSEMENTS			Dépenses				Recettes	
N° Opération	DEPENSES	N° D'article	RAR 2024	Coût TTC	TOTAL	Total par opération	Subventions	total recette
11	Salle polyvalente	2158			0	0		0
								0

12	Vestiaire terrain football,,,					19214		0
		2135	3800		3800			0
	Jeux enfants	2128	15414		15414			0
14	Espaces verts Terrains					2221		0
		2158	201		201			0
	débrousailluse et souffleur tronçonneuse			2020	2020			
15	ECOLE					2563910		0
	Rénovation énergétique ECOLE/MAIRIE	2135	2465000	90000	2555000		76000	1792000
	rayonnage archivage			5600	5600			
	Matériel garderie	2151		3310	3310		2200	2200
	armoires cantine			10000	10000		1700	1700
16	Voirie BACS A SEL		3890		3890	35990		0
	aménagements trottoirs VILLAGE	2152	22100		22100		7000	7000
	subvention Départemt						3000	
	carrefour rue du temple/rue des carrières			10000	10000			
	panneau				0			
17	Mairie - Cimetière - église					10000		0
	WE MAGNUS +ORDINATEURS	2184	13000	-3000	10000			0
	CIMETIERE COLOMBARIUM							0
21	Aménagements urbains				0	0		0
		2158	3500	-3500	0	0		0
22	Eclairage public				0	18144		0
		2152	33644	-15500	18144			45544
26	Incendie				0	113380		0
	Réserve petite rue + chemin du bois de St Jean		128900	-15520	113380		28000	74300
	TOTAL		2689449	83410	2772859	2762859	117900	1925744

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5217-10-6 qui met en place la M57,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du 16 juin 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 076-217605765-20250410-528-DE

Berger
Levrault

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminée à l'occasion du budget.

-Adopte et vote à l'unanimité, le budget primitif 2024 de la Commune équilibré comme suit :

Fonctionnement	868 803.44 €
Investissement	2 819 799.00 €
TOTAL	2 688 602.44 €

Voté à l'unanimité

Le Maire
H. LECARPENTIER

En mairie, le 22/04/2025
La Secrétaire de séance,
Fabienne GABRIEL



Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 076-217605765-20250410-528-DE

